

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 23 Octobre 2009

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/01

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention.

- Canton : sans objet.

RÉSUMÉ : Le Conseil général a voté, lors de sa séance du 27 mars 2009, un crédit de 204 000 € au titre du budget primitif 2009 destiné au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, au bénéfice des agents du Département. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions dans ce cadre aux associations ayant présenté une demande.

Le Conseil général a voté, lors de sa séance du 27 mars 2009, un crédit de 204 000 € au titre du budget primitif 2009, sur le programme « Action sociale en faveur du personnel », opération « Subventions ». Ces crédits sont destinés au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, au bénéfice des adhérents et notamment des agents du Département.

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le Conseil général a réparti une partie de cette enveloppe auprès de 3 associations (Amicale 77, Association du Personnel de la Préfecture et du Conseil général de Seine-et-Marne, Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne), pour un montant total de 147 631 €. Je vous propose de répartir aujourd'hui une partie du solde disponible, soit 42 206 € entre 2 autres associations qui ont présenté une demande au titre de 2009.

Le Restaurant InterAdministratif de Melun (RIAM), association à laquelle adhèrent les agents relevant de diverses administrations, a pour objet d'assurer, au profit de ses membres, le fonctionnement du restaurant interadministratif et de la cafétéria. Le restaurant est ouvert aux agents départementaux, en particulier aux agents travaillant à la Direction de l'Eau et de l'Environnement située quai Voltaire à Dammarie-les-Lys, aux agents situés rue Belle Ombre à Melun, ainsi qu'aux participants aux actions de formation organisées dans ce même bâtiment par la DRH.

En complément de la participation du Département au prix du repas, le Conseil général prend en charge également une quote-part des frais généraux de l'association calculée en fonction, d'une part, de la fréquentation prévisionnelle estimée pour l'année en cours, et d'autre part, d'un ajustement entre la participation prévisionnelle et la fréquentation réelle de l'année précédente.

Pour l'année 2009, cette association, dont le budget prévisionnel s'élève à 616 999 €, a présenté une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 40 606 €. Pour 2008, une subvention d'un montant de 36 499 € lui avait été octroyée.

Le nombre de repas servis aux agents départementaux augmente. Ainsi, en 2008, il s'élevait à 11 714 (sur 78 476 repas pour l'ensemble des administrations) contre 9 449 en 2007, soit une augmentation de près de 24%.

Par ailleurs, l'Association Sportive, Culturelle et d'Entraide de l'Equipement de Seine-et-Marne, qui a également présenté une demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2009, à hauteur de 1 600 €, a pour objet de développer les activités sportives, culturelles et d'entraide du département, notamment en améliorant l'aménagement d'unité d'accueil, de lieux de vacances, et en promouvant la découverte du patrimoine du département. Elle prévoit, à ce titre, d'augmenter la participation de l'association aux frais de transport liés aux sorties.

L'association prévoit, pour 2009, un budget de 45 680 € dédié aux activités organisées en faveur de ses 336 adhérents dont près de 14 % d'agents départementaux. En 2008, aucune subvention n'a été octroyée en raison d'un dossier incomplet. En 2007, l'association avait bénéficié d'une subvention départementale d'un montant de 1 600 €.

Pour l'exercice 2009, je vous propose, au vu de ces éléments, et compte tenu de l'inscription des crédits nécessaires au budget départemental, d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

- Restaurant InterAdministratif de Melun 40 606 €
- Association Sportive, Culturelle et d'Entraide de l'Equipement 1 600 €

Je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/01 des rapports soumis à la commission
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. ÉLU
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 23 Octobre 2009

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2/07 du 27 mars 2009 relative au Budget Primitif 2009 et votant les crédits destinés au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, organisant des activités au bénéfice du personnel départemental,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

D'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2009 aux associations suivantes :

- Autres associations (crédits inscrits : 189 000 € Solde 53 369 €) :
 - Restaurant Inter-Administratif de Melun 40 606 €
- Associations à caractère culturel ou sportif (crédits inscrits : 15 000 € Solde 3 000 €) :
 - Association Sportive, Culturelle et d'Entraide de l'Equipement.....1 600 €

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

